

comme dans la région de Palliser, ne seront pas satisfaisants. En principe, nous nous opposons à l'exportation de l'eau, et en particulier, nous nous y opposons pour notre partie du pays.

L'article ajoute que le premier ministre W. A. C. Bennett de la Colombie-Britannique s'est montré presque aussi intransigeant en déclarant:

Sous aucun prétexte vendrons-nous de l'eau douce aux États-Unis. Lorsque l'eau coule naturellement, nous ne ferons rien pour l'en empêcher. Cependant, l'eau est un élément essentiel de la vie... C'est notre ressource primordiale.

Lorsqu'il s'agit de plans de dérivation sur le continent nord-américain, le Canada semble occuper une place importante dans les discussions. Quelque huit plans de dérivation de grande envergure et sur de longues distances ont été proposés, mais il s'agit de plans d'ingénieurs commandités par des particuliers, et qui sont préconisés aux conférences sur les ressources en eau où ces projets sont discutés. Un projet de ce genre en vue de dériver les eaux du Canada vers les États-Unis a fait l'objet de discussions à la conférence tenue à Sherbrooke (Québec) en 1966. Un homme très important assistait à la conférence, le général McNaughton, président, de 1950 à 1962, de la section canadienne de la Commission internationale mixte. Il a déclaré que le projet de dériver nos eaux à des fins d'exportation était une proposition odieuse, et il ajoutait:

Les instigateurs aboliraient la souveraineté canadienne sur nos eaux nationales et y substitueraient une thèse diabolique selon laquelle toutes les ressources hydrauliques de l'Amérique du Nord seraient partagées et la majeure partie de ces ressources serait réservée au profit des régions du Midwest et du Sud-Ouest des États-Unis, où des régions actuellement désertiques seraient cultivées au détriment de l'expansion canadienne.

Ces projets concernant la dérivation de nos eaux à des fins d'exportation sont purement théoriques, car apparemment tous les spécialistes en matière de ressources hydriques aux États-Unis ne sont pas convaincus de la nécessité d'une dérivation internationale des eaux. Le comité des eaux de la National Academy of Sciences a exprimé en 1966 l'une des opinions les plus sérieuses sur les problèmes de la gestion des eaux aux États-Unis. Le rapport commence en ces termes:

La raison d'être du rapport n'est pas une disette nationale d'eau, car il n'y a pas pénurie d'envergure nationale ni danger imminent d'une telle pénurie...

Cette opinion contredit celle qu'expriment souvent les revues et les journaux, mais l'organisme qui la soutient n'est pas sans nous inspirer confiance. Certains ont prétendu que le gouvernement américain s'occupait davantage d'utiliser plus efficacement ses ressources en eau que de réduire le degré de pollution. Quand on lui a demandé s'il convoi-

taut l'eau du Canada, l'ancien secrétaire de l'Intérieur Udall a fait cette déclaration péremptoire:

Aux États-Unis, nous nous sommes soudainement rendu compte que si nous luttons de façon satisfaisante contre la pollution, nous augmenterions nos ressources hydriques énormément... nous ne jetons pas de regard envieux sur les ressources hydriques du Canada, nous jetons un regard sur nos propres ressources.

A mon avis, ce qui intéresse ceux que je représente et qui devrait préoccuper les députés, c'est la position du gouvernement actuel et celle des gouvernements canadiens précédents sur ce sujet. Si l'on se reporte aux déclarations faites par les ministres et les hauts fonctionnaires responsables, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial, depuis plusieurs années, plusieurs points semblent ressortir qui paraissent représenter pour le moment la politique observée par le Canada à propos de ses ressources en eau. Voici les six points de cette politique:

• (9.10 p.m.)

(1) Les eaux canadiennes ne constituent pas une ressource continentale; elles sont aussi canadiennes que toute autre ressource située à l'intérieur des frontières nationales.

(2) On n'a, jusqu'ici, décelé aucun marché pour les eaux canadiennes aux États-Unis.

(3) Le Canada se refuserait, pour l'instant, à négocier toute vente d'eau, même s'il y avait un marché, car ses ressources en eau n'ont pas encore été suffisamment inventoriées et ses besoins futurs n'ont pas été évalués. Le Canada doit satisfaire d'abord à ses propres besoins.

(4) Le Canada intensifie ses efforts dans ce sens, mais il faudra plusieurs années avant qu'ils aboutissent.

Je présume que les études en cours dans le Nord-Ouest de l'Ontario font partie de ces efforts accrus en vue d'évaluer nos propres ressources.

(5) Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada doivent se mettre d'accord avant qu'on puisse entamer des négociations à l'échelon international.

(6) Les eaux canadiennes ne seront jamais vendues à des conditions qui compromettraient la permanence de leur propriété et, au besoin, leur rapatriement au Canada.

Si ce sommaire de déclarations résume la position du gouvernement actuel, elle est digne d'être appuyée. On prétend que la loi sur les ressources en eau du Canada qui fait l'objet du débat actuel permettra d'aborder la question sous toutes ses faces en la plaçant sous le signe de la collaboration et consacrerait l'inauguration d'une méthode dynamique de s'attaquer à nos problèmes en matière d'eau, et cela d'une manière conforme aux préoccupations d'aujourd'hui ainsi qu'au concept actuel du fédéralisme. J'aimerais recevoir du ministre l'assurance que l'on consultera les intérêts locaux et régionaux dans toutes les mesures relatives aux ressources en eau, qu'il